



## RENCONTRE ENTRE LE DI ET LE SNEPAP FSU

### UN DIALOGUE CONSTRUCTIF

### QUI ATTEND DES ISSUES FAVORABLES

Ce jeudi 30 juin, le SNEPAP-FSU a rencontré le Directeur Interrégional ainsi que la DPIPFR. L'occasion, en cette veille de congé estival, d'évoquer les préoccupations des agents et la réorganisation des services liée à la mise en place des RPO.

En effet, depuis notre dernière audience, **notre organisation syndicale a été un interlocuteur privilégié pour l'ensemble des agents grâce aux nombreuses HMI que nous avons organisées.** Et ce premier semestre est violent pour les agents de la filière IP : déploiement de Chorus et diminution des remboursements de déplacement, disparités dans la mise en œuvre du télétravail, organisation de service éloignée du bon sens, management infantilisant, incompréhension de la mise à jour d'Origine. Tant de sujets qui mettent à mal le sens du collectif et qui nous désespèrent!

De cet inventaire à la Prévert, il ressort de nos échanges :

- Concernant le ***télétravail***, des disparités criantes existent avec des services bienveillants là où d'autres sont maltraitants. Le DI convient de la nécessité de remettre un ordre dans cette organisation, en attendant le positionnement précis de la DAP. Un rappel sera fait dans ce sens. Par ailleurs, nous avons signalé l'absence de paiement des jours de télétravail : le rattrapage devrait être réalisé incessamment sous peu.

- Sur le sujet de la ***présence d'un nombre minimal d'agents*** en lien avec l'encadrement des équipes, nous notons que dans de nombreux services, les équipes de direction travaillent en pleine intelligence avec leurs agents, où des référents sont nommés pour diversifier l'activité professionnelle et mieux faire émerger des projets de service. Force est aussi de constater que des équipes se voient rappeler un cadre d'exercice inconnu où soi-disant la moitié des agents doivent être présents sur site et où le contrôle des agents est digne d'un mauvais film d'espionnage !



## Région Rhône-Alpes Auvergne

Le SNEPAP-FSU a rappelé combien les principes de prise en charge de nos usagers mettent en avant la pertinence d'une alliance collaborative ; dans cet optique, les managements d'inquiétudes en cette période de fragilité forte pour tous les professionnel-les nous conduisent à rejeter ces autoritarismes néfastes. Là encore, tout en rappelant la chaîne de commandement, le DI s'est montré soucieux de prendre en compte le bien-être des agents, percevant aussi des conséquences de l'épidémie de Covid dans le **besoin des agents d'être soutenus et non défiés**.

- Cet élément de « prendre soin » nous a permis de souligner combien il serait temps que les locaux du CIHFA soient mieux entretenus. En effet, il est devenu tellement insalubre, que de nombreux agents ne souhaitent plus résider là-bas, et donc être formés ! Le DI a pu nous dire que des budgets seraient mis en œuvre pour résorber cet état de fait.

- La précarité des postes des animateurs socio-culturels qui voient leur contrat, comme pour tous les précaires de la pénitentiaire, être renouvelés au dernier moment et pour lesquels le champ des missions s'agrandit comme un puits sans fond. Tout en évoquant la complexité de ces postes qui couvrent parfois plusieurs établissements, le déploiement du RPO2 et la voie des psychologues du Ministère de la Justice seraient une voie à suivre pour éviter de voir un tel turn-over. L'inscription dans le temps, avec la sécurité de l'exercice qui va de pair nous apparaissent à privilégier.

- Concernant la gestion des heures supplémentaires et les limites posées pour continuer de bénéficier de la souplesse des heures supplémentaires, les échanges techniques ont pu démontrer à la DISP combien le nouveau paramétrage était d'une absolue incompréhension. Le SNEPAP-FSU a développé ses arguments, preuve à l'appui et le DI va solliciter une expertise technique pour mieux appréhender cette donnée.

- Enfin, nous avons abordé à nouveau le sujet du déploiement de Chorus et de la perte financière induite par les biais de remboursement. Tout en comprenant la volonté de vouloir privilégier l'utilisation de véhicule de service, nous ne comprenons pas pourquoi le choix est fait de sanctionner les agents qui utilisent leurs véhicules personnels. Nous devons rappeler qu'il s'agit à chaque fois de déplacement à perte car les remboursements de l'administration sont d'ores et déjà bien en-deçà des dépenses réelles. Le SNEPAP-FSU a milité pour que l'administration regarde de manière plus souple l'usage des véhicules personnels (car nombre d'entre nous se doivent de transporter leurs enfants le soir après le travail par exemple), augmente de manière conséquente le parc automobile et accepte des dérogations qui jusqu'à maintenant ont été systématiquement refusées. Le résultat d'un audit approfondi devrait être rendu dans l'été. Nous serons des plus vigilants quant aux choix retenus suite à ce travail.

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

snepap.fsu.raa@gmail.com

Site Internet : <http://snepap.fsu.fr> - Snepap FSU sur





## Région Rhône-Alpes Auvergne

En début d'année, suite à notre tract dédié aux ACT, le DI avait fait le choix de créer un budget dédié à des projets alternatifs visant à favoriser la cohésion des équipes et à la prévention des risques psychosociaux. Cette enveloppe budgétaire rencontre un franc succès et souligne combien les équipes ont besoin de partager des temps de convivialité. Nous ne pouvons que féliciter le DI de cette entreprise, portée par notre organisation syndicale, et l'encourager à entendre positivement les doléances portées lors de l'audience du jour.

Lors de cette audience, un point rapide a été fait sur quelques **projets immobiliers**. Le SNEPAP-FSU vous informe ainsi que :

- pour l'antenne de Saint-O Quentin Fallavier, le projet d'extension du SPIP est en bonne voie, attendant le regard de l'architecte pour validation. Néanmoins, la période de début des travaux est d'ores et déjà fixé en début d'année 2023.
- pour le milieu ouvert de Valence, un projet retient l'attention de la DISP, avec un projet proche de l'établissement pénitentiaire, dans la zone du Briffaut. Le DI s'engage à ce que le service ne perde pas en qualité de travail mais comme nous l'avons dénoncé par la suite dans la déclaration liminaire du CTS 26, le projet n'apporte pas les garanties positives de travail et de proximité avec le site actuel. Lors de cette audience, nous avons rappelé combien il était nécessaire de co-construire ces projets si vitaux dans la vie d'un service.

Enfin, nous avons abordé **le sujet de l'organisation des services**, en lien avec la mise en œuvre du RPO et avec la montée inquiétante de l'associatif comme un onguent néfaste au SPIP.

Pour le SNEPAP-FSU, force est de reconnaître que l'acculturation des services est actée. Tous les agents connaissent la littérature rattachée à cette conception du métier ; l'évaluation structurée et le jugement professionnel corroborent l'efficacité des SPIP. C'est ainsi que les magistrats continuent de découvrir toute la richesse de notre travail d'analyse, d'autant plus que le DI loue, de par son expérience professionnelle, les connaissances denses que nos rapports peuvent apporter.

Néanmoins, une fois ceci dit et une fois acté que certains services voient le travail de direction se limiter à la gestion des plannings de service et à vérifier le temps de travail des

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

snepap.fsu.raa@gmail.com

Site Internet : <http://snepap.fsu.fr> - Snepap FSU sur





## Région Rhône-Alpes Auvergne

agents comme nous l'évoquions précédemment, le SNEPAP-FSU reste convaincu que les SPIP doivent passer à une vitesse supérieure sur l'organisation des services, avec une vision de projet de service incarné par les DPIP. Alors que l'entretien individuel reste un phare dans les services, le travail collectif lié à la groupalité se doit d'être valorisé et installé dans la temporalité d'un service. Tout comme l'organisation de l'accueil des stagiaires s'articule autour d'agents référents, tout comme des CPIP sont chargés du suivi des radicalisés violents, la prise en charge de nos différents publics se doit d'être réfléchi globalement, surtout lorsque l'actualité politique et médiatique met le curseur sur des publics types, comme actuellement les VIF. Tous les SPIP doivent pourvoir envisager l'accueil d'un usager du service public pénitentiaire comprenant un temps d'évaluation puis une inscription potentielle à des groupes grâce à un planning annuel de PPR avec des animateurs tournants. Le SNEPAP-FSU milite pour que le RPO 1 bascule véritablement dans la vie des services, en servant de boussole à l'organisation des SPIP et de ces agents.

Ainsi, en accentuant de manière significative notre démonstration de la prise en charge des publics, nous pourrions aussi montrer que, face à l'attrait des subventions qui aiguillonnent l'action de nombreuses associations, **les SPIP sont composés d'agents de l'État dont l'intérêt reste cette double mission de service public : protéger la société en prévenant la récidive et accompagner des citoyens sur le chemin de la réhabilitation.**

Cette nouvelle audience a permis de porter, encore et toujours, comme nous le faisons depuis une dizaine d'années, le sujet des SPIP et de ses agents au plus près du Directeur Interrégional.

Dans un souci de protection des agents et de mise en valeur du travail des SPIP, le SNEPAP-FSU continuera de militer pour une reconnaissance des spécificités de nos métiers tout en veillant à des conditions d'exercice les plus adaptées à nos réalités quotidiennes !

Lyon, le 8 juillet 2022

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

snepap.fsu.raa@gmail.com

Site Internet : <http://snepap.fsu.fr> - Snepap FSU sur

